



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 09 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - MOLIERES - VERNHES - VIALA D. - MMES CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

N° 2021/22

**Objet : Economie : Vente d'un terrain à Madame et Monsieur Bruyère sur la ZA
Condoumines à Fréjeville
(Annule et remplace la délibération n°2020/108 du 15 décembre 2020)**

Vu la délibération n°2020/108 du 15 décembre 2020, vente d'un terrain à Madame et Monsieur Bruyère sur la ZA Condoumines à Fréjeville,

Monsieur le Président présente le projet de Madame et Monsieur Bruyère qui souhaitent implanter un garage automobile sur la ZA Condoumines à Fréjeville.

Madame et Monsieur Bruyère souhaitent faire l'acquisition d'un terrain de 2 400 m² le long de la Départementale 112 et attenant à l'entreprise H2O Bois. Afin de permettre la signature de l'acte définitif de vente, il est nécessaire de modifier la délibération prise précédemment en faisant apparaître un prix de vente en net et non en hors taxe.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de vendre un terrain de 2 400 m² à Madame et Monsieur Bruyère, sis, 1 Chemin de la Plaine 81 220 Guitalens-L'Albarède, au prix de 10 € NET/m², soit un montant de 24 000 € NET. Ce terrain est à détacher de la parcelle n°101, section ZB.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte de vendre un terrain de 2 400 m² à Madame et Monsieur Bruyère, sis, 1 Chemin de la Plaine 81 220 Guitalens-L'Albarède, à détacher de la parcelle n°101, section ZB, au prix de 10 € NET/m², soit un montant de 24 000 € NET,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt
Sous-Préfecture le 10 février 2021.



Le Président,
Thierry BARDOU